

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

Yvon Marcoux de la susdite municipalité,
(Directeur général, greffier-trésorier)

Entrée en vigueur

QUE :

Lors de la séance de conseil ordinaire du 3 août 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement n°480-26 sur la gestion contractuelle

Toute personne qui désire consulter ou obtenir une copie du règlement peut le faire sur le site Internet <https://www.ste-henedine.com/> ou sur demande au bureau municipal aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Hénédine ce 4^e jour du mois d'août deux mille vingt-six.

.....
Directeur général, greffier-trésorier